



Depuis la création désastreuse de Natixis, en passant par la fusion mal préparée des 3 caisses d'IDF, la laborieuse migration informatique, la mise en place d'un PSE et la réorganisation de l'entreprise, le ras-le-bol des collègues est à son comble.

Géraldine GUILLAUBY  
Yves FOULARD  
Alain LE GAC  
Marie-Hélène MORLET  
Stéphane RUFFIN  
Délégués Syndicaux

- Le changement des règles d'attributions, par la Direction, a entraîné une baisse de la part variable 2009 prévue. Baisse qui se rajoute à un mauvais Intéressement 2009. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les salariés se sont fait avoir, car toute l'activité commerciale 2009 avait été guidée par cet espoir de part variable qui aurait du compenser la diminution de l'Intéressement.

A trop vouloir changer les règles en cours de match, la Direction en paie le prix.

**La CFDT n'est pas restée inactive pendant la grève à la CEIDF. Nous sommes intervenus chaque jour auprès de la Direction afin de développer nos revendications et de tenter, par la négociation, de proposer une compensation acceptable à cette perte.**

- Par mail du 19 avril à l'ensemble des salariés, le Directoire fait la proposition suivante :
- Verser un bonus exceptionnel de part variable 2010, payable dès le mois de mai 2010 à hauteur de 3 millions d'€ (bonus acquis définitivement par les salariés)
  - Faire passer l'enveloppe des mesures salariales annuelles de 2 à 3 millions d'€ (sur la paie de juin 2010)
  - En clair, la proposition est de passer de 2 à 6 millions d'€ (soit + 4 millions d'€) les mesures salariales 2010 dont 3 millions réservés à l'ensemble des salariés.

**Pour la CFDT, cette mesure n'a de sens que si les 4 millions d'€ supplémentaires s'appliquent à l'ensemble des salariés. Ils doivent donc en totalité être affectés au bonus exceptionnel de part variable. C'est ce que nous tentons d'obtenir maintenant.**

- De plus, le Directoire propose de consacrer 10 journées complètes de négociation en mai 2010 sur :
- Les conditions de travail
  - Les modalités de l'enveloppe d'augmentation au titre de 2010, le règlement de la part variable 2011.
  - Le temps partiel, les travailleurs handicapés, la carrière des représentants du personnel,
- Et pour le PSE : prise en compte du volet humain du projet de réorganisation

**Depuis plusieurs mois, voire années, la CFDT demande l'ouverture de négociation sur ces points essentiels pour les collègues puisqu'ils touchent à leur vécu quotidien dans l'entreprise. Ces négociations sont donc d'une extrême importance !**

**La CFDT, force de proposition, agit et obtient des résultats par la négociation.**

**C'est cette démarche qu'elle vous demande de soutenir !**



01.40.41.32.17  
01.40.41.31.92

CFDT de la Caisse d'Épargne Ile De France  
25 rue du Louvre  
75001 PARIS



www.cfdt-ceidf.com  
cfdtceidf@orange.fr